



## Absence convocation police

-----  
Par art

Bonjour,

Je suis convoqué la semaine prochaine "pour les nécessités d'une enquête judiciaire". Je me doute du motif sans en être certain. Cependant je vis désormais à l'étranger et je n'ai pas l'intention de faire le trajet juste pour ça. Quelles sont les conséquences de à ne pas m'y rendre ? Ils ne peuvent bien évidemment pas venir me chercher là où j'habite maintenant. Et devrais-je les prévenir ou bien ça n'apportera rien d'intéressant ?

Merci à vous

-----  
Par TUT03

Bonjour

puisque vous avez une idée de la raison, vous devez savoir si vous êtes convoqués et possiblement mis en cause ou possiblement victime dans ce dossier

vous pouvez vous faire représenter par un avocat  
tout dépend des enjeux et de la qualification des faits si la procédure aboutit

ils ne peuvent pas venir vous chercher ? ça dépend des faits, vous pouvez faire l'objet d'un mandat international ou vous pourriez rencontrer des difficultés à votre retour en France par exemple

-----  
Par ESP

Bonjour

Oui, vous avez obligation de vous rendre à cette convocation ou de signaler votre absence motivée.

A votre question "devrais-je les prévenir ou bien ça n'apportera rien d'intéressant" ?

La réponse est... Comme vous êtes obligatoirement tenus de comparaitre conformément à l'article 78 du Code de procédure pénale., vous pouvez appeler par téléphone le lieu auquel vous êtes convoqué et demander de modifier la date de l'audition.